

**PRÉSENTS** : BAGNOL Gérard, TILLET Philippe, BLAISE-FONDER Francis, MAZAUDOUX Emmanuel, POULVELARIE Christian, DUPUY Robert, COURBIER Marie- Hélène, DUPUY Lucette, MARSALES Lorène, DAURAT Jacqueline, LANDRAUD Richard

**ABSENTS –EXCUSES** : DAIGURANDE Marie-France procuration BAGNOL Gérard  
POIRIER Samira procuration POULVELARIE Christian  
PEYRAT Florence procuration BLAISE-FONDER Francis  
CHASTAGNER Jean-Noël procuration DAURAT Jacqueline

Secrétaire de séance : DUPUY Lucette

Approbation et signature du compte rendu du CM du 23 Juin 2017

#### **ACQUISITION LOGICIEL DE GESTION DE RECENSEMENT MILITAIRE**

Suite à la dématérialisation, et pour permettre l'envoi des données concernant le recensement militaire à Limoges, la Mairie doit se doter d'un logiciel. L'achat s'est fait auprès de la société ODYSSEE. Le coût de cet achat s'élève à 220 € ttc qui inclut l'installation et la formation du personnel de mairie, auquel il faut ajouter la maintenance qui s'élève à 54 € annuellement, cette maintenance court jusqu'en 2019.

Lecture de la délibération et mise au vote

**Vote : unanimité**

#### **AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS INFORMATIQUES**

Du fait du rajout de contrat de maintenance du logiciel de recensement militaire, la commune doit faire un avenant afin de l'y inclure.

Lecture de la délibération et mise au vote

**Vote : 13 voix pour**

**Abstentions : 2 M BLAISE-FONDER et Mme PEYRAT (procuration à M BLAISE-FONDER)**

M BLAISE-FONDER trouvant le coût du forfait trop élevé.

#### **APPLICATION DU TAUX DE PROMOTION AVANCEMENT DE GRADE**

Nécessité de voter les taux d'avancement en grade afin de ne pas pénaliser les agents dans leur déroulement de carrière. Il faut les voter pour l'ensemble des cadres d'emploi.

Lecture de la délibération et mise au vote

**Vote : unanimité**

#### **CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT SPECIALISÉ PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE DES ÉCOLES MATERNELLES**

La création de ce poste est nécessaire pour un déroulement normal de carrière, pour une ASTEM.

Lecture de la délibération et mise au vote

**Vote : unanimité**

#### **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Suite à une réforme territoriale, nécessité de créer ce poste pour qu'un personnel puisse avoir son déroulement de carrière.

Lecture de la délibération et mise au vote

**Vote : unanimité**

#### **MISE EN PLACE DU NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE : RIFSEEP**

Suite à réforme du gouvernement précédent, qui modifie le régime indemnitaire du personnel des collectivités, il y a nécessité d'abroger l'ancien système de primes et de prendre une délibération pour la mise en place du RIFSEEP ( Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) permettant de maintenir une équivalence existante en matière de prime pour notre personnel communal.

Lecture de la délibération et mise au vote

**Vote : 14 pour**

**Abstention : 1 Lorène MARSALES(ne comprend pas le mécanisme de ces indemnités et fait confiance à M le Maire)**

#### **ENCAISSEMENT CHEQUES :**

Borne textile emploi (à côté du terrain de tennis)

Cheque d'un montant de 93.60 € (0.10 € X 936 habitants)

Chèque EDF : remboursement électricité trop perçu pour un montant de 26.24 €

Lecture de la délibération et mise au vote

**Vote : unanimité**

#### **APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR SALLE JEAN MOULIN**

Tous les conseillers avaient reçu un exemplaire du règlement intérieur, après discussion quelques modifications se sont avérées nécessaires, notamment sur la désignation d'une personne concernant la sécurité, modifications qui seront apportées.

Lecture de la délibération et mise au vote

**Vote : unanimité**

#### **LOCATION DE LA SALLE JEAN MOULIN POUR ACTIVITÉS DIVERSES :(gym, yoga etc...)**

Des demandes sont faites pour réaliser des activités sportives ou culturelles, comme il se pratique dans les salles des communes avoisinantes. Jusqu'à maintenant certaines de ces communes prêtaient la salle gratuitement, mais à ce jour elles ont revu leur fonctionnement.

M le Maire nous fait trois propositions payantes pour ces activités :

- ✓ Un tarif à l'année
- ✓ Un tarif à l'heure
- ✓ Un tarif au mois

Il a été choisi un tarif à l'heure qui s'élèverait à 15 € /heure

Avant d'accorder la salle à ces locations, une demande aux associations sera faite pour connaître leurs besoins ou projet d'activités.

Mise au vote

**Vote : unanimité**

#### **DÉCISION MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES**

Prêt relais TVA : 199 800 € et 200 € de frais

La banque a versée 200 000 € (question d'écriture)

**Vote : unanimité**

Achat tables et chaises : passer en agencement alors que cela devait être mis sur la ligne mobilier

**Vote : unanimité**

Investissements : dépenses imprévues

- Taille haie montant réparation aussi importante que l'achat d'un neuf, option achat d'un neuf a été prise
- Armoire réfrigérée et poubelle (cantine)
- Chauffe-eau école
- aspirateur atelier technique
- logiciel
- Haies pour le sport à l'école

Soit un total de 5844 € de frais imprévus, somme qui doit être prise dans le budget sur la ligne dépenses imprévues et passée sur la ligne petit matériel.

**Vote : unanimité**

#### **DIVERS :**

**Mr le Maire donne les informations suivantes :**

Deux réunions informelles ont eu lieu entre les 4 communes avoisinantes (Turenne, Nespouls, Noailles, Jugeals-Nazareth), avec les maires et adjoints disponibles. Le but étant d'établir des pistes éventuelles de réflexions en vue de possibilités de travail en commun ou de mutualisations. Si positif, ces réflexions pourraient devenir des projets et seraient présentées dans les conseils municipaux respectifs pour avis.

**Mur voie Romaine** : suite au mur construit sur talus longeant la voie Romaine (voir compte rendu du 23 juin 2017) il s'avère que le terrain fait partie du domaine public de la commune, donc impossible de le vendre, à moins de le sortir du domaine public pour le passer en domaine privé, procédure longue et coûteuse.

Seule solution est de faire payer une redevance sur le domaine public comme motif : « occupation du domaine public », ce qui entrainerait surement que d'autres personnes soient concernées par l'occupation du domaine communal. Pour l'instant pas de solution, à revoir.

**Inauguration salle Jean Moulin**

Pour le buffet, 4 devis avec service ont été demandés, ils se situaient entre 8€ et 10€ par personne.  
Il a été retenu L'Encas Gourmand (M Nadiras, installé à Cosnac)

### **Élagage sur départementale**

Les courriers envoyés par le département, concernant l'élagage sur les départementales, sont fait dans le but d'améliorer l'entretien des routes mais aussi pour le déploiement de la fibre. Le président du CD demande aux maires à faire de même pour nos voies communales, pour l'instant pour notre commune aucune décision n'a été prise en ce sens.

### **Nouvelle Association: BIEN VIVRE A JUGEALS-NAZARETH**

Cette association, entre autres sujets s'implique pour donner son avis sur le contournement de Noailles, des conseillers municipaux impliqués dans l'association, informent en séance que le barreau dit T3 au nord du Lot ne se ferait plus ! Le département de la Corrèze aurait la volonté de faire un barreau, plutôt qu'un simple contournement. Après débat sur le sujet, le maire est chargé de demander une rencontre entre la commune et nos conseillers départementaux, afin qu'ils nous informent de l'avancée du projet.

### **RD 73**

Suite aux nombreuses sollicitations de Mr Blaise, Mr le Maire confie à Mr Tillet 1<sup>er</sup> adjoint, le dossier de la RD 73 pour s'informer sur la question de pouvoir la passer en agglomération sans pour autant que la commune en ait l'entretien, celui-ci ayant des infos sur le sujet (affaire à suivre)

**Enduro ISDE:** M Blaise-Fonder est intervenu au sujet du Moto-cross concernant la dégradation des chemins. M le Maire propose d'interpeller M Jean Marc Boyer qui est l'interlocuteur de l'ISDE pour savoir ce que peut faire le comité d'organisation, afin d'améliorer les chemins ou portion de chemins dégradés.

### **Proposition des contrats assurances :**

M Blaise-Fonder est revenu sur une demande de mise en concurrence des contrats assurances concernant l'immobilier et le roulant de la commune. Lui-même ayant fait une demande à la MAIF qui avait fait une proposition avec une différence (MAIF assurance relativement récente dans les contrats pour collectivités) avec GROUPAMA spécialisé dans les assurances pour les communes et à laquelle la plus part des communes sont adhérentes.

Le conseiller de GROUPAMA vient voir la nouvelle salle Jean Moulin, afin d'adapter le nouveau contrat (surface, nouvel équipement etc...).

Affaire à suivre...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h